



## ANNEXE 2

# Règlement intérieur de la médiathèque André Verdet



## Charte Internet

### Médiathèque André Verdet de Carros

Le présent règlement a pour objet de définir les règles d'utilisation des ressources informatiques mises à disposition.

#### Chapitre 1 – Conditions d'accès

##### **Postes informatiques**

L'accès aux postes informatiques de la médiathèque André Verdet est ouvert à tous. Pour les adhérents à la médiathèque, il vous suffit d'entrer le numéro de votre carte et le mot de passe donné au moment de votre inscription. Si vous n'avez pas de mot de passe ou si vous l'avez oublié, adressez-vous à un bibliothécaire.

Pour les non adhérents, adressez vous à un bibliothécaire qui vous ouvrira un compte spécifique.

La consultation d'internet et l'accès aux logiciels libres de bureautique est autorisée en fonction de l'âge :

##### Section jeunesse :

- moins de 9 ans : accès à une sélection de sites web ludo-éducatifs
- entre 10 ans et 13 ans : accès aux logiciels de bureautique et accès internet restreint

##### Section adulte :

- plus de 14 ans : accès aux logiciels de bureautique et accès internet

Les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant accèdent à internet à la médiathèque peuvent en faire la demande lors de l'inscription à la médiathèque. Le compte de l'enfant sera alors bloqué.

##### **WIFI**

La médiathèque décline toute responsabilité pour l'utilisation de l'accès internet WIFI par les usagers mineurs, ceux-ci étant sous la responsabilité de leurs parents ou représentants légaux.

## **Chapitre 2 - Conditions d'utilisation**

La confidentialité des informations et leur fiabilité sur le net n'étant pas assurée, la navigation s'effectue sous l'entière responsabilité de l'utilisateur. La médiathèque ne pourra être tenue pour responsable des conséquences, quelles qu'elles soient, de cette navigation.

La loi n° 2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme impose à toutes les personnes qui proposent un accès public à Internet de conserver les registres de connexion pendant une durée d'un an. En conséquence, les postes informatiques de la médiathèque sont équipés d'un logiciel qui gère l'ouverture des sessions de consultation par un identifiant et un mot de passe et garde en mémoire les sites visités.

Le logiciel qui gère les postes informatiques empêche la consultation de certains sites web grâce à un proxy filtrant. Cependant, il n'existe pas de système infaillible. Il appartient à l'internaute de respecter la législation française. Les utilisateurs s'engagent à respecter les droits des auteurs et des œuvres consultées sur internet, c'est-à-dire à ne pas les reproduire sans leur accord et sans la mention de leur nom (que la reproduction soit partielle ou totale, gratuite ou pas), à ne pas diffuser des informations appartenant à des tiers sans leur autorisation, et dans tous les cas, à mentionner les sources lors de l'utilisation d'information de tiers.

Il est strictement interdit :

- de consulter des sites faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales ainsi que des sites pédophiles ou pornographiques (Article 227-23/24 du Code pénal)
- toute forme de piratage
- le détournement, l'utilisation ou la divulgation des messages électroniques et l'installation de systèmes conçus pour réaliser de telles interceptions
- de partager de fichiers par l'intermédiaire d'un logiciel peer to peer
- de pénétrer dans des systèmes autres que ceux dont l'accès est prévu, d'entraver le système de l'ordinateur et du réseau, de porter atteinte aux données et de tenter d'accéder au disque dur (Articles 323-1 à 7 du Code pénal)

Le commerce électronique est autorisé et reste de la responsabilité de l'utilisateur. En revanche, pour des raisons de sécurité, le chat via des programmes comme Skype n'est pas possible.

Deux personnes au maximum pourront utiliser ensemble un même poste. Les postes informatiques sont prioritairement réservés à la recherche au sens large. En cas de forte affluence, les personnes connectées depuis plus d'une heure, utilisant le poste pour jouer ou se connecter aux réseaux sociaux, seront invitées à laisser leur place.

L'utilisation des clés USB ou tout autre matériel de sauvegarde est interdit. En contre partie, vous disposez d'un espace de stockage de 100Mo sans limite de temps. Personne d'autre que vous n'a accès à vos données sauvegardées sur cet espace de stockage.

L'impression de documents fait l'objet d'une tarification fixée à 0,20€ par page.

Tout problème technique doit être signalé aux bibliothécaires.

Toute dégradation du matériel engage la responsabilité de l'utilisateur qui doit le remplacer ou le rembourser en fonction de la valeur en cours lors de la détérioration.

### **Protection des mineurs**

L'utilisation des postes informatiques par les mineurs se fait sous la responsabilité des parents.

Les mineurs ne doivent en aucun cas laisser sur Internet des informations à caractères nominatif ou personnel (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, fax, numéro de carte bancaire).

### **WIFI**

La médiathèque propose à ses usagers un accès internet par WIFI illimité pendant les horaires d'ouverture. De même que pour la consultation d'internet sur les postes informatiques, vous serez tenu pour responsable des sites visités pendant le temps de connexion avec votre numéro de carte et mot de passe. La navigation sur internet par WIFI doit s'effectuer dans les mêmes conditions que citées plus haut pour les postes informatiques.

Pour vous connecter en WIFI, adressez-vous d'abord aux bibliothécaires pour créer votre compte WIFI avec votre n° de carte d'adhérent et un mot de passe. Si vous n'êtes pas adhérent à la médiathèque, nous vous créons un compte valable 4h sur présentation d'une pièce d'identité.

Les usagers qui ne respecteraient pas le contenu de la charte peuvent se voir refuser temporairement ou définitivement l'accès aux postes internet et l'utilisation de leur compte WIFI.